

*Initiatives ministérielles*

**M. Karygiannis:** Je serai bref, madame la Présidente. La Banque dit: «Si vous n'avez pas de biens à donner en garantie, nous ne pouvons rien faire pour vous. Allez voir une banque. Si la banque ne peut pas vous prêter, revenez nous voir», et si vous revenez, la réponse est non. C'est un échec.

• (1600)

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre):** Madame la Présidente, comme mon collègue l'a dit un peu plus tôt, nous sommes très heureux que le gouvernement ait enfin présenté ce projet de loi de réforme des institutions financières. Je rappelle à l'intention des gens qui nous regardent, que les institutions financières réclament ce projet de loi depuis des années et, à mon avis, il n'aurait pas pu arriver à un meilleur moment que maintenant, dans l'intérêt des institutions financières du Canada. L'une des conditions essentielles pour assurer la reprise économique est de mettre de l'ordre dans nos affaires.

Les libéraux appuieront cette mesure législative pour qu'elle soit débattue en deuxième lecture, parce que ses dispositions nous intéressent beaucoup et parce que nous sommes persuadés qu'un comité constitue la tribune idéale pour faire connaître les points de vue des banques et des consommateurs.

Les Canadiens savent que, tous les jours, des milliards et des milliards de dollars sont échangés dans le secteur bancaire, tant au pays qu'à l'étranger. Or, quand on examine les objectifs de la mesure proposée, on constate qu'elle renferme une foule de bonnes choses, du moins dans la perspective d'une réforme. D'abord, cette loi présente en principe pour le consommateur l'avantage d'accroître la concurrence sur le plan des divers services offerts par les institutions financières, qu'il s'agisse de banques ou de compagnies d'assurances. Nous aimerions garantir une plus grande protection pour le déposant et le souscripteur, ce que prévoit le projet de loi. Nous éviterions ainsi que diverses institutions financières ne s'effondrent comme ce fut le cas ces dernières années.

Il est intéressant de remarquer que notre industrie ne s'en tire pas si mal, quand nous comparons à d'autres pays du monde. Bien sûr, je n'irais pas jusqu'à prétendre que c'est l'industrie la mieux organisée des pays de l'hémisphère occidental.

Cela dit, nous sommes heureux de constater que la situation s'améliore et que de nombreuses questions, comme celle de la compétence, sont enfin sur le point d'être réglées.

Nous voyons dans cette mesure législative un moyen de renforcer la compétitivité de nos institutions financières, ici comme à l'étranger. Face à la mondialisation de l'économie, nous nous devons de faire en sorte que notre industrie soit bien armée pour soutenir la concurrence, tant internationale que régionale. Plus que tout, nous considérons que cette proposition pourra servir de fondement à nos discussions avec les provinces sur toute la question de l'harmonisation. Plus que quiconque sans doute, madame la Présidente, vous connaissez toutes les difficultés qui surgissent dès qu'il s'agit de faire circuler des biens et des services non seulement dans une même province, mais encore entre les provinces ainsi qu'au Canada et entre le Canada et d'autres pays.

Par conséquent, pour atteindre tous ces objectifs, le gouvernement et la Chambre en général doivent tenir des consultations, qui, à mon avis, ont déjà commencé. Il va sans dire que ces consultations s'intensifieront pendant l'étude en comité.

Le projet de loi comporte plusieurs dispositions intéressantes, dont une retient plus particulièrement mon attention, et il s'agit de la question de la réglementation de l'industrie.

On serait porté à penser qu'idéalement, en démocratie, n'importe qui peut s'adonner à l'activité économique de son choix, à condition que ce soit légal.

Sur la question du partage des compétences, les banques voudraient bien pouvoir vendre de l'assurance et faire de la location de voitures. Quant à elles, les compagnies d'assurances voudraient bien pouvoir ouvrir des comptes pour leurs clients et accepter des dépôts, et vice versa.

Je suis sûr que les législateurs auraient bien aimé que les divers éléments du secteur financier s'entendent entre eux et viennent nous dire qu'ils sont tous d'accord sur les changements à apporter. Cela aurait grandement facilité notre tâche.

Malheureusement, cette question n'a pas été réglée au sein du secteur financier, et c'est ce qui explique pourquoi nous en sommes là aujourd'hui.